

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2024

1/ Nomination du Président(e) de l'Assemblée et de son secrétaire (Syndic).

A l'unanimité, l'Assemblée nomme, Monsieur BASSEM, Président de la présente Assemblée, le secrétariat étant assuré par le Syndic et ce, en accord avec celle-ci.

La présente Assemblée se tenant dans les bureaux du Syndic et ce, conformément à la convocation.

La séance est ouverte à 18h15 et présidée par Monsieur BASSEM.

2/ Vérification des présences et des procurations.

Les propriétaires présents et représentés totalisent 1000 quotités sur 1000, soit 4 propriétaires présents ou représentés sur 4.

La liste des présences est annexée au présent procès-verbal, annexe 1. Cette dernière a été vérifiée et signée par Monsieur BASSEM, Président de la présente Assemblée.

Le double quorum requis étant atteint, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour indiqués dans les convocations.

3/ Rapport du Syndic.

Le dernier bilan arrêté au 20/03/24 relatif au décompte des charges du 1^{er} Trimestre 2024, un tableau comparatif portant du 1^{er} Trimestre 2021 au 4^e Trimestre 2023, reprenant l'ensemble des frais y compris les budgets prévisionnels pour l'exercice 2024/25 hors approvisionnement du Fonds de Réserve et travaux ainsi qu'un comparatif chauffage de l'exercice 2013/2014 à 2022/2023 ont été annexés avec l'envoi de la convocation à la présente Assemblée.

En ce qui concerne le chauffage et comparativement entre l'exercice 2021/2022 et 2022/2023, la consommation a diminué de +/- 15 %. Le prix du m3 de gaz ainsi que les frais de distribution et connexes ont diminué de +/- 4 % ; les dépenses totales sont en diminution de +/- 18,50 % soit un montant de 685,52 € pour l'ensemble de la Copropriété.

Voir tableau ci-après :

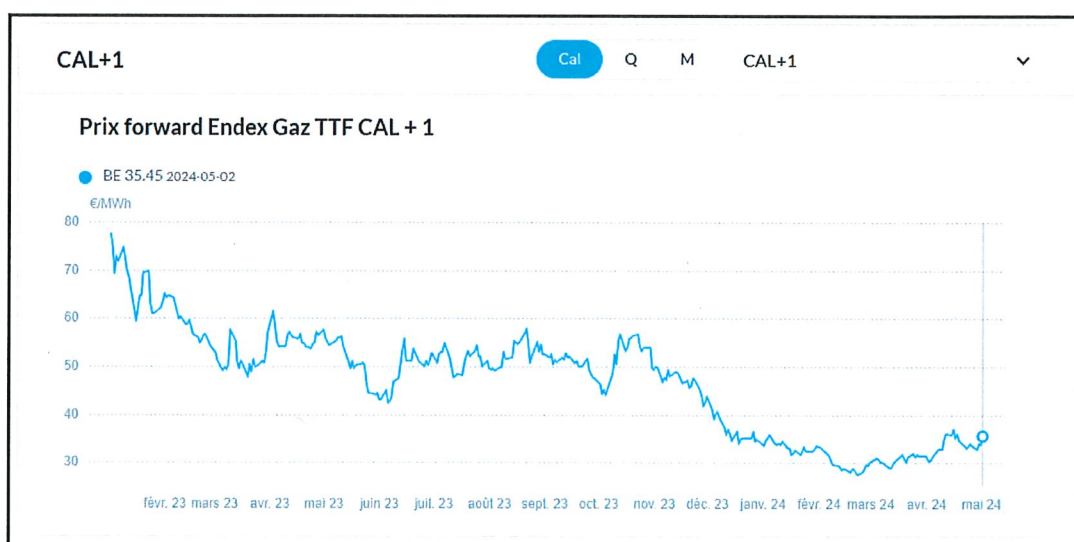
<u>EXERCICE</u>	<u>2013/2014</u>	<u>2014/2015</u>	<u>2015/2016</u>	<u>2016/2017</u>	<u>2017/2018</u>	<u>2018/2019</u>	<u>2019/2020</u>	<u>2020/2021</u>	<u>2021/2022</u>	<u>2022/2023</u>	<u>MOYENNE</u>
<u>ACHAT EN M3 :</u>	7178	7036	6738	7677	9532	8570	7577	7981	7362	6230	7.588
<u>TOTAL :</u>	4.526,66 €	3.619,24 €	3.615,93 €	3.595,35 €	4.480,39 €	4.193,47 €	3.827,96 €	3.998,98 €	3.704,59 €	3.019,07	3.556
<u>PRIX AU M3 :</u>	0,63 €	0,51 €	0,54 €	0,47 €	0,47 €	0,49 €	0,51 €	0,50 €	0,50 €	0,48	0,51

Le dernier contrat d'une période de 2 ans pour le gaz (prix 23,39 €/MWh hors TVA) et électricité à prix fixe est venu à échéance le 30 juin 2023.

Au mois de mai 2023 et lors de la négociation entre les deux uniques fournisseurs sur le marché pour les Copropriétés, il n'y avait plus de contrat à prix fixe. Depuis le prix fixe proposé est beaucoup plus élevé que le prix moyen actuel.

Le nouveau contrat de gaz et électricité à prix variable auprès d'ENGIE a pris cours à partir du 1^{er} juillet 2023 et pour une période de 2 ans avec la faculté pendant la durée du contrat de convertir une fois le prix variable en un prix fixe moyennant l'approbation d'ENGIE. Suivant le prix moyen actuel du gaz et frais connexes, nous serions à un montant total supérieur pour l'ensemble de la Copropriété d'au moins 2 fois à celui de l'exercice 2022/23 soit un montant de 6038,14 € au lieu de 3019,07 €. Si cette situation perdure, des mesures devront être prises relativement aux provisions trimestrielles et l'adaptation du Fonds de Roulement soit via un appel de Fonds Unique ou une écriture comptable du Fonds de Réserve vers Fonds de Roulement. Les propriétaires/bailleurs sont invités à adapter la provision des charges vis-à-vis de leurs locataires.

Ci-dessous, l'évolution du prix du gaz en MWh hors TVA :



A noter que les « prévisions » pour l'exercice en cours et pour les deux prochains sont rassurantes :

Gaz naturel		02/05/2024
CAL-25	35.450	▲ (Δ 1.815)
CAL-26	30.166	▲ (Δ 1.016)
CAL-27	26.600	▲ (Δ 0.610)

Le Syndic commente l'évolution des charges d'une année à l'autre. Il rappelle les principaux faits de l'exercice écoulé et notamment :

MISE EN ORDRE DE LA PORTE DE SERVICE DONNANT DU PARKING VERS HALL D'ENTREE	699,60
INTERVENTION ELECTRICIEN S/ECLAIRAGE DES COMMUNS	101,76
REMISE EN ORDRE DE L'ADOUCCISSEUR COMMUNE ANNEXE 1	1.388,60
ADAPTATION OBLIGATOIRE DES STATUTS SUIVANT LA LOI SUR LA COPROPRIETE (18 JUIN 2018 ET 4 FEVRIER 2020)	423,50
REMPACEMENT ROBINET DOUBLE SERVICE COMMUN	137,80

- La mise en place de divers petits travaux d'entretien et de conservation.

Ci-dessous, le contrat de l'équipe en charge de l'entretien des communs :

ELECMANU	CLIENT:
BEIAARDLAAN N° 34	C / O SORIAL
1850 GRIMBERGEN	AV GEORGES HENRI N° 156
	1200 BRUXELLES
TEL:0495/65.07.96 /FAX:02 /427.76.72	
N°Entreprise 032610	DATE 28 / 12 / 20
TVA 0891655177	OFFRE
DEXIA: BE 26 068-2482523-29	
<u>CONCERNE : Entretien des parties communes</u>	
Lieu : av PAUL HYMANS N° 15 à 1200 bruxelles	
Hall d'entrée et de nuit 2 fois par semaine	
Nettoyage à l'eau savonneuse des halls – ascenseur – vitres boîtes aux lettres ,local poubelles Enlever toiles d'araignées – brosser trottoir si besoin à l'eau	
Paliers - escalier 1 fois par quinzaine	
Nettoyage à l'eau savonneuse des escaliers ,paliers , rampes(tapis paliers juste brosser)	
Cave une fois par mois	
Balayage et à l'eau si besoin	
Local technique une fois par trimestre	
Sortie des poubelles 2 fois par semaine	
Maintenance	
Remplacement des ampoules défectueuses (en suppléments)	
Alerté le syndic de tous problème constaté	
Épandage de sel en cas de neige , trottoir (en suppléments)	
PS : possibilité de tout autre travaux à la demande	
TOTALHTVA	SORIAL S.A. 230,00 €
TVA 21 %	Avenue Georges Henri 156 48,30 €
TOTALTVAC	1200 BRUXELLES 278,30 €
	TEL 02/770.72.51 - FAX 02/770 65.57
	sorialsa@skynet.be
	<i>Accord 03/01/2021</i>
AVEC MES REMERCIEMENTS	
En cas d'acceptation de votre part Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir soit un bon de Commande soit une copie de la présente signée pour accord	

Rappel, il revient aux propriétaires/bailleurs qui mettent en location leur appartement, de nous faire connaître par écrit (fax 02/770.65.57, mail sorialsa@skynet.be) l'identité de leurs nouveaux locataires. Le Syndic s'occupera de commander au graveur les différentes plaquettes nominatives.

En accord, avec la présente Assemblée, il sera demandé à l'installateur de la porte de garage de procéder à l'entretien. Il semble qu'un occupant a embouti le panneau inférieur (il s'agit d'un des locataires de Monsieur MATTHU).

En ce qui concerne la porte d'entrée et de service, Monsieur BASSEM se propose, après la présente Assemblée, de se rendre à l'immeuble afin de vérifier les travaux à réaliser. L'Assemblée l'en remercie par avance.

A prévoir et ce, en accord avec la présente Assemblée, l'entretien de la toiture des garages et solliciter des devis, pour la prochaine Assemblée, pour le renouvellement de la membrane d'étanchéité.

Ci-dessous, la dernière attestation de contrôle périodique PEB de l'installation commune du chauffage :

Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau	
Date de l'acte: 11/03/2024 Date de mise en service: 29/12/2014	
Motif de l'acte: délai maximale entre 2 contrôles périodiques PEB atteint	
Société/Indépendant nom d'entreprise: CHAUFFAGE EYLENBOSCH ANC. ETS. SA rue/n°/BP: Place du Rinsdelle 29 CP/commune: 1040 Etterbeek Pays: Belgium tél/GSM: 027365967 e-mail: info@chauffagegrand.eu n° d'entreprise (BCE): BE0415474358	Professionnel agréé tech. ☒ GI ☒ GII ☒ L conseiller ☐ type 1 ☐ type 2 n° d'agrément: 001431431 prénom/nom: VANDELDELDE Eric
Propriétaire / titulaire ou déclarant Permis d'Environnement ☐ Particulier ☒ Copropriété ☐ Entreprise prénom/nom: C0000427-SORIAL-HYMANS 15 . nom d'entreprise/ACP: n° d'entreprise (BCE): rue/n°/BP: AVENUE PAUL HYMANS 15 CP/commune: 1200 BRUXELLES Pays: Belgium tél/GSM: 027707251 e-mail: sorial@skynet.be	Adresse de l'unité PEB où se trouve l'appareil/le système rue/n°/BP: Avenue Paul Hymans 15 CP/commune: 1200 Woluwe-Saint-Lambert n° étage: N+00 référence de l'unité PEB: CHAUFFERIE UNIQUE nom bâtiment éventuel: IMMEUBLE Personne de contact prénom/nom: C0000427-SORIAL-HYMANS 15 . nom d'entreprise/ACP: tél/GSM: 027707251 e-mail: sorial@skynet.be
Système de chauffage S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système: C0000427-SORIAL- HYMANS 15 ☒ système de type 1 (1 chaudière max 100 kW) ☐ syst. de type 2 - nombre de chaudières: ☒ syst. individuel (1 unité PEB) ☐ syst. collectif (plusieurs unités PEB)	
DECLARATION DE CONFORMITE Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ? Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ? Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ? Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ? EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES A LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ? Date prochain contrôle: 27/02/2026 Informations complémentaires relatives à la non-conformité:	
DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention: Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention: Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:	
PIECE(S) JOINTE(S)	
Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE, ou personne mandatée par celui-ci: <i>Absent a mon depour h.</i> Nom: Propriétaire	

Aucune procédure judiciaire en cours relative à la Copropriété n'est à relever.

4/ Approbation des comptes arrêtés au 1^{er} Trimestre 2024 suivant le bilan arrêté au 20/03/24 et budgets prévisionnels pour l'exercice 2024/25. Approvisionnement Trimestriel du Fonds de Réserve, actuellement 1500 € pour l'ensemble de la Copropriété.

Le Commissaire aux comptes, Monsieur BASSEM a vérifié les documents comptables et n'a pas de remarque à formuler. Le Syndic rappelle que chaque Copropriétaire peut, sur demande, consulter les documents comptables dans ses bureaux.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes arrêtés au 1^{er} Trimestre 2024 suivant le bilan arrêté au 20/03/24 et les budgets de l'exercice 2024/25.

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'approvisionner trimestriellement le Fonds de Réserve pour l'ensemble de la Copropriété à concurrence de 1500 € et ce, à partir du 2^e Trimestre 2024.

5/ Décharge au Commissaire aux comptes et au Syndic pour l'exercice de leur mandat.

A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire aux comptes et au Syndic pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

6/ Elections statutaires ; Commissaire aux comptes. Relativement au mandat du Syndic extrait du dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2022 : « A l'unanimité l'Assemblée proroge de 3 ans le mandat du Syndic, la S.A. SORIAL et ce, jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025. Le Syndic remercie l'Assemblée ».

A l'unanimité, l'Assemblée élit Monsieur BASSEM, Commissaire aux comptes pour l'exercice 2024/25.

7/ Le renouvellement de la parlophonie par de la vidéophonie. Financement.

Les devis non réactualisés ainsi que le tableau financier respectif ont été annexés avec la convocation à la présente Assemblée.

En séance, le Syndic distribue deux devis réactualisés portant sur le renouvellement de la parlophonie par de la vidéophonie ainsi que pour chaque devis un tableau financier, annexe 2.

Les prix varient de 7068,51 € à 8718,41 € TVA comprise de 6 %. Ci-dessous, le tableau financier suivant le devis le plus intéressant rapport qualité, il s'agit du devis de l'électricien, Monsieur HOLBECHTS (SPEEDELEC) :

LOTS	PLAQUES DE RUE + VERIFICATION			FRAIS PRIVATIFS		PLAQUE	TOTAL	TOTAL (*)	PROPRIETAIRES
	FILERIE + TRANSFOS			MONITEUR 2VOICE MIRO		DE			
	QUOTITES	MONTANTS	MONTANTS (*)	NBRE	SANS CORNET	FINITION			
1	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80	1.871,08	1.413,70	STERCK-ZEBIER
2	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80	1.871,08	1.413,70	MATTHU
3	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80	1.871,08	1.413,70	BASSEM
4	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80	1.871,08	1.413,70	MATTHU
5	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80	1.871,08	1.413,70	AHNAOU-DAOUI
	930	7.268,00	4.981,10	5	1.928,41	159,00	9.355,41	7.068,51	

(*) UNIQUEMENT PLAQUE DE RUE EXTERIEURE

Après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Entre-temps, il sera sollicité un devis comparatif (le troisième) auprès de l'électricien recommandé par Monsieur MATTHU (Monsieur COOLS au 0472/22.06.15 – info@electrons.be).

8/ Information sur la mise en conformité de l'ascenseur.

Les derniers échanges de courriel portant sur le planning de la mise en conformité de l'ascenseur ont été annexés avec la convocation à la présente Assemblée.

En séance, le Syndic distribue, le courriel ci-dessous :

De : Jean-François LEQUEU <jean-francois.lequeu@schindler.com>

Envoyé : mardi 28 mai 2024 11:12

À : sorials@skynet.be

Objet : RE: [EXTERNAL] RE:

Bonjour Monsieur Setoca,

Nous finalisons le dossier, nous pourrions intervenir pour la réalisation des travaux au mois de septembre 2024.

Nous reviendrons vers vous pour vous donner précisément la date d'intervention au mois de juillet.

Cordialement



Jean-François LEQUEU | MOD Sales Offers Brussels

Phone +32497512240 | Mobile +32497512240

jean-francois.lequeu@schindler.com

www.schindler.be

Un courriel sera envoyé à Monsieur LEQUEU afin de connaître le nombre de jour d'immobilisation de l'ascenseur et de pouvoir récupérer, dans la cuvette de l'ascenseur, la clé de Madame STERCK – ZEBIER.

Dès que ce chantier sera totalement terminé, l'intervention du peintre pourra être programmée en fonction de ses disponibilités.

9/ Date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire : choix d'une quinzaine, deuxième du mois de mai 2025.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de convoquer la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de mai 2025 qui se tiendra dans les bureaux du Syndic.

Les Copropriétaires absents et non représentés à la présente Assemblée, sont priés d'avertir le Syndic par écrit s'ils désirent recevoir les convocations par courrier postal recommandé. Sans réaction écrite, l'Assemblée demande au Syndic de maintenir les convocations aux Assemblées par courrier postal ordinaire et/ou par courriel.

Pour rappel, les Copropriétaires qui désirent porter à l'ordre du jour, un ou plusieurs points particuliers sont priés d'en aviser le Syndic par courrier ou par courriel, au moins, un mois avant la période précitée et ce, avant la diffusion des convocations de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire afin de permettre le cas échéant de demander, si nécessaire, des devis.

Les points qui nous parviennent après la diffusion des convocations ne pourront pas être pris en considération car hors délai mais pourront être abordés et portés à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée.

*

*

*

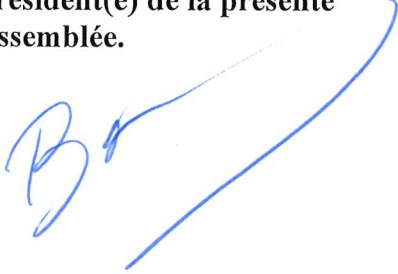
Chaque point et la décision y relative ont été résumés au fur et à mesure de l'ordre du jour, le Syndic (secrétaire) invite le Président à signer le procès-verbal ainsi que les copropriétaires qui le désirent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19h par le Président, Monsieur BASSEM.
Le Syndic remercie l'Assemblée.

Bruxelles, le 11 juin 2024



Président(e) de la présente
Assemblée.



J. SETOCA
c/o SORIAL SA, Syndic
(IPI 501922 - 510678)
Avenue Georges Henri 156
1200 BRUXELLES
Tél 02/770.72.51 (3 lignes)
sorialsa@skynet.be

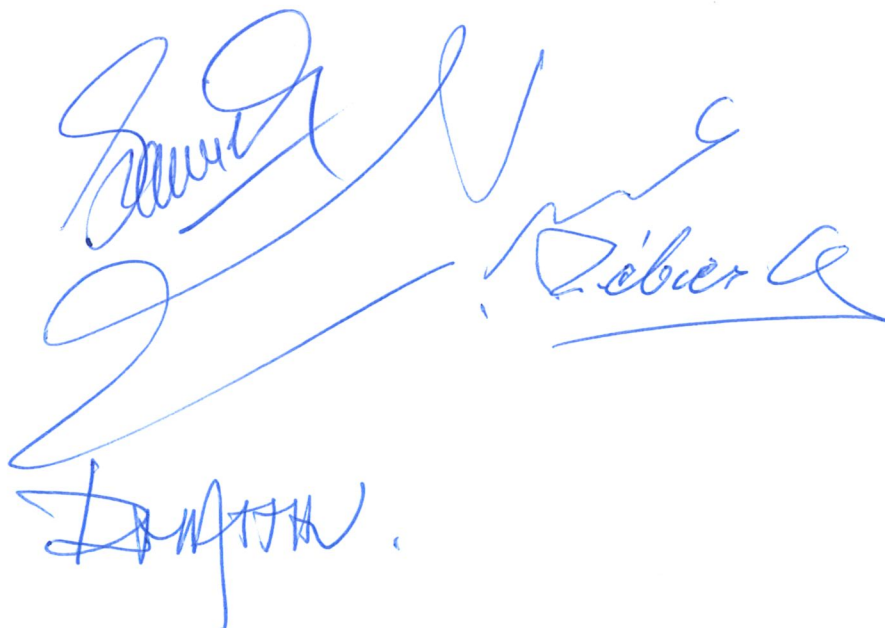
Extrait de la loi du 2 juin 2010 sur le Copropriété : « A la fin de la séance et après lecture, ce procès-verbal est signé par le président de l'Assemblée Générale Ordinaire, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires ».

« Action diligentée par un Copropriétaire :

Tout propriétaire conserve le droit d'exercer seul les actions relatives à son lot, après en avoir informé par pli recommandé le Syndic qui à son tour en informe les autres Copropriétaires.

Tout Copropriétaire peut demander au juge d'annuler ou de réformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'Assemblée Générale. Le recours est ouvert au Copropriétaire qui n'a pas voté en faveur de la décision attaquée ou qui n'était pas présent ou représenté lors du vote. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois, à compter de la date à laquelle l'Assemblée Générale a eu lieu ».

Signature des Copropriétaires :



ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE "HYMANS 15"
AVENUE PAUL HYMANS 15
1200 BRUXELLES
BCE 0896/299.202

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024 - LISTE DES PRESENCES

PRESENT

REPRESENTE

STERCK - ZEBIER

200



MATTHU

400



BASSEM D.

200



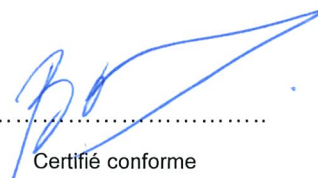
AHNAOU - DAOUI

200



1.000

VERIFICATION DE LA PRESENTE PAR LE(LA)
PRESIDENT(E) DE L'AG


Certifié conforme

LE RENOUVELLEMENT DE LA PARLOPHONIE PAR DE LA VIDEOPHONIE

(DEVIS SPEEDELEC)

LOTS	PLAQUES DE RUE + VERIFICATION			FRAIS PRIVATIFS		PLAQUE		TOTAL	TOTAL (*)	<u>PROPRIETAIRES</u>
	FILERIE + TRANSFOS		MONTANTS (*)	MONITEUR 2VOICE MIRO		DE				
	QUOTITES	MONTANTS		NBRE	SANS CORNET		FINITION			
1	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80		1.871,08	1.413,70	STERCK-ZEBIER
2	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80		1.871,08	1.413,70	MATTHU
3	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80		1.871,08	1.413,70	BASSEM
4	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80		1.871,08	1.413,70	MATTHU
5	186	1.453,60	996,22	1	385,68	31,80		1.871,08	1.413,70	AHNAOU-DAOUI
								9.355,41	7.068,51	

(*) UNIQUEMENT PLAQUE DE RUE EXTERIEURE

LES PRIX S'ENTENDENT TVA COMPRISE DE 6 %



Holbrechts Frédéric
Gsm 0475/799.163

ACP HYMANS 15
C/o Sorial sa
Av Georges-Henri, 156
1200 Bruxelles

Entreprise générale en électricité, dépannage, parlophonie & vidéophonie.

Page N°1

Offre 2024/235 du 27 mai 2024 valable 30 jours.

Suite à notre entretien sur place, je vous envoie ma meilleure offre pour le remplacement complet du système parlophonique/vidéophonique pour la résidence 15 av Paul Hymans à 1200 Bruxelles.

Vidéophonie de marque Urmet 2voice.

1) Plaques de rue :

Les 2 plaques de rue resteront celles actuelles car trop basse pour mettre une caméra.
Nettoyage au maximum des plaques.
Placement de 2 x 5 nouvelles nominettes.
Refilerie des boutons poussoirs.
Placement et raccordement d'un micro haut-parleur 2Voice avec interface bp.

Forfait : 2569.80 € HTVA pour les 2 plaques

2) Caméras :

Placement et raccordement de deux caméras couleur déportées de type DOME anti vandale 720 lignes.
Ces caméras seront placées au-dessus des plaques de rue sur le mur.
Les nouveaux câblages seront en pose apparentes posés le plus discrètement que possible sous goulotte.
Couleur de caméra au choix : blanc ou noir.



Forfait : 1745.10 € HTVA pour les 2 caméras

3) Alimentation :

Placement d'une alimentation 2voice 24v et de 2 interfaces double porte sur rail DIN dans un tableau pvc au local commun électrique.
Ce courant sera repris sur le compteur des communs.

Forfait : 1488.70 € HTVA + 6%

4) Câblages 2Voice UTP cat5 :

Remplacement de tous les câblages des 2 plaques de rue jusqu'à l'alimentation, les interfaces et de l'alimentation jusqu'aux 5 appartements.
Placement de nouveaux raccords de type wago.
Les sonnettes ne seront plus alimentées.
Les nouveaux câblages seront remplacés dans les tubages existants.
Si les tubages existants sont endommagés, un passage en apparent devra s'imposer avec l'accord de la gérance ou de la copropriété et compté en régie.

Forfait : 1053.00 € HTVA + 6%

5) Moniteur vidéophonique 2voice VOG (version 2023) :

Placement d'un combiné vidéophonique blanc sans cornet (main libre), ouvre porte et écran 5 pouces couleur à l'emplacement du parlophone existant.
Réglage de volume, couleur et contraste.
Encodage du combiné.
Dimension : 160mm de largeur x 130mm de hauteur x 26mm de profondeur.
Choix des coloris : blanc.

Forfait pour les 5 moniteurs vidéophoniques : 1819.25 € HTVA + 6%



6) Plaque de propreté :

Les nouveaux combinés/moniteurs sont plus petit (toute marques confondues) que ceux d'origines.
Ils ne couvriront pas les dégâts de l'ancien.
Nous avons mis en œuvre une plaque de finition qui se pose entre le combiné/moniteur et le mur.
C'est un plexi transparent biseauté sur les 4 bords à 45° avec fond blanc et qui couvre les anciens appareils.

Forfait : 30.00 € HTVA + 6% par poste x ... appartement

Vous pouvez également faire les finitions par vos soins, mais le contour du moniteur ne peut pas être siliconé ou avec de l'élastofile car il ne sera plus démontable comme le prescrit le fabricant.

7) Divers :

Tous les décombres électriques seront enlevés par nos soins.
Tous travail qui n'est pas compris dans ce devis sera effectué en forfait ou en régie à raison de 58.00 €/Heure/personne/HTVA + 1 déplacement de 45.00 € HTVA par 8 heures de travail.

En cas de sonnerie palière, les sonneries palières sonneront dans le nouveau moniteur si faisabilité.

Tous les accès des appartements devront être accessibles lors des travaux.
Tous les occupants devront être présent lors des travaux ou laisser l'accès du vidéophone libre.

Un déplacement et de la main d'œuvre sera facturé si certains occupants ne soient présents lors des travaux, à titre privatif.

Dans le cas ou une modification de l'installation à l'intérieur des appartements a été modifiée et que l'accès à la boîte d'origine n'est plus accessible, nous devons ouvrir cet accès pour le remplacement de la filerie.

Cet accès sera rebouché par nos soins mais sans nouveau papier peint ou nouvelle peinture.

Pour une vidéophonie avec une seule plaque de rue, c'est-à-dire, la plaque extérieure et plus de plaque intérieure, il faut compter un budget de 2116.50 € HTVA que vous pouvez déduire du montant total de cette offre.

Un acompte de 50% vous sera demandé dès l'acceptation de cette offre (soit par mail ou par courrier) et le solde restant de 50% dès la fin des travaux.

Pour SORIAL sa

Mr Holbrechts Frédéric

Veillez recevoir, Monsieur, Madame, mes sentiments les plus distingués.
Voir conditions générales au verso.

*speedelec@optinet.be – Rue Lalou, 52 – 1495 Marbais - Belgique
AXA 71 7512 0132 6469 - N° enregistrement 03/26/1/0 - N° entreprise 0565.836.434*

LE RENOUVELLEMENT DE LA PARLOPHONIE PAR DE LA VIDEOPHONIE

(ELEC CONCEPT)

LOTS	PLAQUES DE RUE + VERIFICATION			FRAIS PRIVATIFS		PLAQUE		TOTAL	TOTAL (*)	PROPRIETAIRES
	FILERIE + TRANSFOS		MONTANTS (*)	MONITEUR 2VOICE MIRO		DE				
	QUOTITES	MONTANTS		NBRE	SANS CORNET		FINITION			
1	186	1.658,08	1.358,00	1	385,68	NC		2.043,76	1.743,68	STERCK-ZEBIER
2	186	1.658,08	1.358,00	1	385,68	NC		2.043,76	1.743,68	MATTHU
3	186	1.658,08	1.358,00	1	385,68	NC		2.043,76	1.743,68	BASSEM
4	186	1.658,08	1.358,00	1	385,68	NC		2.043,76	1.743,68	MATTHU
5	186	1.658,08	1.358,00	1	385,68	NC		2.043,76	1.743,68	AHNAOU-DAOUI
								10.218,81	8.718,41	

(*) UNIQUEMENT PLAQUE DE RUE EXTERIEURE

LES PRIX S'ENTENDENT TVA COMPRISE DE 6 %

Elec Concept

Cneuveld Marco
Karterstraat, 23
3070 Kortenberg

Sorial
Av G-Henri 156
1200 Bruxelles

Entreprise d'électricité

Le 8/05/2024

Devis 598

Validité de l'offre : 3 mois

Concerne le 15 av Hymans, 1200 woluwe saint lambert.

Nouvelles Vidéophonie

Double caméra déportée + fileries apparentes

Nouvelles audio derrière le panneau des sonnettes

Nouvelles fileries utp cat5

Alimentation/transformateur 24W/interface

5 vidéophones d'appartement modèle JO1FD écran couleur
www.aiphone.fr

Pour la somme globale et forfaitaire de : 9640.00€

Total TVA6% incluse : 10218.40€

Un acompte de 40% avant les travaux.

Mr. Cneuveld M.

KBC: BE47 7350 2743 1180
TVA : 0829.617.541
TEL : 0487/77.25.87